

prête... (Exclamations à droite), devrait avoir figuré dans les dépositions de celui qui en est le principal témoin.

Un membre à gauche. Evidemment.

M. Challemel-Lacour. M. le général Bressolles doit ou devrait l'avoir mentionné.

M. Daguilhon-Lasselve. Je demande la parole.

M. Challemel-Lacour. S'il ne l'a pas mentionné, ce ne peut être que par oubli. S'il ne l'a pas mentionné, il doit toutefois avoir gardé dans ses papiers une lettre qu'il ne saurait avoir perdue. (Mouvement divers.) Je demande donc que cette enquête soit faite; j'en attends le résultat, et je l'attends, quoi qu'on puisse dire, avec tranquillité. (Exclamations à droite.)

(MM. Daguilhon-Lasselve et Blavoyer se présentent ensemble à la tribune.)

M. le Président. La parole est à M. Daguilhon-Lasselve.

M. Daguilhon-Lasselve. Je viens affirmer à l'Assemblée que je tiens du général Bressolles lui-même que l'ordre dont il s'agit a été entre ses mains et lui a été envoyé. (Exclamations iteratives.)

M. Blavoyer. L'avez-vous vu !

M. Blavoyer monte à la tribune.

De toutes parts. A demain ! à demain !

M. le Président. Demain, à deux heures, séance publique.

Suite de la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission des marchés sur les traités conclus à Lyon pour le comte de l'Etat, du département et de la commune.

Suite de l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures.

Séance du 31 janvier.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Le procès-verbal est lu par l'un des secrétaires.

M. de Sugny tient à protester contre les assertions de M. Challemel-Lacour, ayant dit que son rapport reposait sur des faits inexacts ou erronés.

Reprise de la discussion sur les marchés de Lyon, pendant la guerre.

M. Blavoyer vient répondre au discours de M. Challemel-Lacour. Les faits relevés dans le rapport sont basés sur des pièces authentiques :

Passant aux détails, l'orateur assure que le sieur Garesté présenté comme révoqué pour insuffisance avait pris la fuite, que Mouldy, en repris de justice, que l'empire avait condamné et que l'empire a ensuite employé. Le sieur Malecki en disait que l'avoix occupé était une fraude. M. Challemel n'a dit autre chose que ce que le rapport avait relevé.

En ce qui concerne les Garibaldiens engagés à Marseille, ils étaient authentiques et on ne peut nier que M. Bordone les connaissait : Sa lettre ne dément en rien les assertions du rapport.

L'orateur parle ensuite des souffrances qu'ont endurées des soldats sans souliers ; ces gens ont été braves, les coupables ce sont ceux qui les ont envoyés à la mort de la sorte et qui ont été jusqu'à imposer leurs plans à un général ; le pays devait savoir ces faits, la commission devait les lui faire connaître.

M. de Ségur vient justifier les faits attaqués si injustement et contenus par le rapport. Toutes les pièces dont on s'est servi sont vraies et entre les mains de tous les membres ; on est donc mal venu à les contester.

En ce qui concerne la question financière de la municipalité de Lyon, la commission ne l'a pas jugée à la légère. Il est avéré que Favier était un escroc et réputé comme tel, la ville devait le savoir.

Relativement aux cartouches, il n'y avait pas l'impérieuse nécessité dont on a parlé. M. Lecesne, président de la commission des marchés, la conteste, et ce marché a lésé le Trésor de 100,000 fr. Passant aux faits politiques, l'orateur dit que le préfet du Rhône a été trop complaisant pour la démagogie lyonnaise, qu'il avait ensuite un devoir militaire à remplir et qu'il ne l'a pas rempli.

Le rapporteur rappelle en suite que le gouvernement de Tours s'était réservé l'achat des armes et que la commission de Lyon a acheté 30 francs des fusils qui avaient été refusés pour 18 ; il parle ensuite des canons incomplets, des tentes et des extravagants camps roulants, des fortifications non armées qui ont coûté 3 millions 200,000 fr., des mitrailleuses Gobert dont les légions de Garibaldi n'ont pas voulu et conclut en priant la Chambre de voter les conclusions du rapport.

La commission propose, non de rectifier les dépenses extrayagantes, mais une partie des dépenses faites, et vous demande de distinguer les bonnes et les mauvaises. (L'orateur est félicité par ses collègues.)

M. Ferouillat commence par déclarer qu'après le discours applaudi hier par l'Assemblée, sa tâche est considérablement amoindrie ; seulement l'orateur tient à défendre une grande ville qui a fait de grands efforts et dont les dépenses n'ont rien coûté à l'Etat ; la ville, il est vrai, poursuit contre l'Etat une demande en remboursement, mais l'Assemblée a évoqué l'affaire et il faut s'expliquer.

L'orateur s'attache à démontrer que toutes les dépenses ont été approuvées par le conseil municipal d'alors, qui a obtenu un satisfaction des électeurs, puisqu'il a été réélu.

Incidemment, l'orateur fait remarquer que les 67 dictateurs n'ont pas coûté une goutte de sang. Il passe ensuite successivement en revue les différents marchés.

Plusieurs voix : à demain ! à demain !

L'Assemblée, consultée, décide que la discussion continue.

M. Ferouillat défend longuement les actes de l'administration lyonnaise.

La discussion continuera demain.

La séance est levée à 8 heures.

ROUBAIX
ET LE NORD DE LA FRANCE

Cette après-midi à eu lieu, à l'hôtel de ville de Roubaix, le tirage des obligations des villes de Roubaix-Tourcoing. Voici les cinq premiers numéros sortis avec la prime attribuée à chacun d'eux :

N° 18731.	20000 fr.
» 43529.	1000 »
» 43963.	1000 »
» 51483.	1000 »
» 19418.	1000 »
» 16800.	1000 »

Nous donnerons après demain la liste complète.

VILLE DE ROUBAIX
ARMÉE TERRITORIALE

Recensement des hommes appelés à faire partie de la portion active de l'armée territoriale.

Nous, Maire de la ville de Roubaix,
Vu l'article 77 de la loi du 27 juillet 1872, ainsi conçu :

« Les hommes des classes antérieures à 1867, appelés en vertu de la loi du 21 mars 1832, qu'ils aient été ou non compris dans les contingents fournis par les dites classes, feront partie de l'armée territoriale, conformément aux dispositions de l'article 36 de la présente loi, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge prescrit par la dite loi pour la libération du service dans l'armée territoriale et dans la réserve de l'armée territoriale. »

L'état de recensement des hommes compris dans cette catégorie sera établi conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 1er février 1868, (c'est-à-dire, par le maire assisté des quatre premiers conseillers municipaux inscrits) ils pourront être appelés par classe, en commençant par les moins anciennes.

Un conseil de révision par arrondissement, composé ainsi qu'il est dit à l'article 16 de la loi précitée, prononcera sur les cas d'exemption pour infirmité et défaut de taille qui lui seront soumis.

« Vu la circulaire, en date du 15 janvier présent mois, par laquelle Monsieur le Préfet du Nord demande l'état numérique des hommes valides des classes 1866, 1865, 1864, 1863, 1862, 1861 et 1860, avec indication, pour ceux qui ont servi, de l'arme ou du corps de troupe auquel ils ont appartenu, ce travail étant indispensable à Monsieur le ministre de la guerre pour jeter les bases de l'organisation de la dite armée, Arrêtons :

Article Premier. — Les hommes des classes ci-dessus désignées, domiciliés en cette ville, qu'ils aient ou non servi, qu'ils soient ou non valides, sont tenus de se faire inscrire au secrétariat de la Mairie à partir de lundi 3 février, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Article 2. — Les anciens militaires devront se munir d'une pièce quelconque faisant connaître leur état-civil, ainsi que leur arme ou le corps de troupe auquel ils ont appartenu :

Un congé de libération ou de réforme. Un certificat de bonne conduite ou leur livret.

Ceux qui n'ont pas servi et qui ne sont pas nés à Roubaix, auront à produire un extrait de leur acte de naissance.

Les hommes mariés, quel que soit le lieu de leur naissance, devront présenter un extrait de leur acte de mariage.

Le présent arrêté sera affiché et publié partout où besoin sera.

Mairie de Roubaix, le 30 janvier 1873.
Le Maire,
DELEPORTE-BAYARD, adjoint.

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROUBAIX
informe les contribuables en retard du paiement des contributions directes que le porteur de contraintes est chargé de les poursuivre par voie de garnison collective et individuelle.

J. DEREGNAUCOURT.
Roubaix, le 1er février 1873.

Mutations ecclésiastiques. — M. Lemetier, vicaire à Morbecque, est nommé vicaire à Bambecque ;

M. Lobbedez, vicaire à Bambecque, est nommé pro-curé à Oostcappel.

L'avant-dernière nuit est morte, place de la Nouvelle-Aventure, à Lille, une petite fille de treize jours. Cette mort ne paraissant pas naturelle, une enquête est ouverte. Il y aurait, dit-on, quelques soupçons sur la mère, qui n'est pas mariée et qui donnerait des signes d'aliénation mentale.

Hier matin, à l'audience correctionnelle, a été appelée l'affaire de M. Goubé, inculpé d'avoir majoré des factures de

fournitures destinées aux marchés de la guerre.

M. Lober est prévenu de complicité pour avoir, en sa qualité de chef de division, toléré cette majoration avec connaissance de cause. Les débats de cette affaire ont été ajournés au 4 mars prochain. M. Goubé sera défendu par M^e Ovigneur ; M. Lober, par M^e Houzé de l'Aulnoit.

Le tribunal correctionnel, dans son audience du 31 janvier, a prononcé les condamnations suivantes :

Joseph Dubois, un fraudeur de profession, a été arrêté près de Roubaix, porteur de 40 kilogr. de tabac étranger. — Un mois de prison et 500 fr. d'amende.

Amand Deneuch, employé comme homme d'équipe à la gare du Nord, a été arrêté au moment où il sortait de la gare emportant un paquet de tissus, qu'il avait soustrait dans un wagon. Il avait préparé trois autres paquets, pour les emporter quand l'occasion aurait été propice. — Six mois de prison.

Jean Eggermont, ouvrier à Roubaix, mis à la porte par son logeur, a été, par vengeance, lancer des pierres au milieu de la nuit dans ses vitres. Poursuivi par une ronde de police, il s'est réfugié dans une latrine; retiré de ce lieu, un peu trop parfumé, il a été conduit au violon. — Huit jours de prison et 16 fr. d'amende.

AVIS RELIGIEUX

Le Comité catholique de Paris vient de recevoir de Rome une dépêche annonçant que le Saint-Père accorde indulgence plénière pour le jour de la Purification de la sainte Vierge à tous les fidèles qui communieront ce jour-là et prient pendant l'octave aux intentions de l'Eglise.

Faits Divers

— On écrit de Londres, 31 janvier :

« Le journal maritime le *Lloyd's list* dit que le steamer espagnol *Murillo*, venant d'Anvers, est arrivé à Cadix. Le *Lloyd's list* ajoute qu'on sait que c'est ce steamer qui a coulé le *Northfleet*. »

« N. B. Le *Murillo* est un stamer faisant les traversées habituelles de Londres et Anvers à Lisbonne, Gibraltar, Malaga et Cadix. »

TRIPLE ASSASSINAT. — Un triple assassinat a été commis à Montplaisir, sur le territoire de Villeurbanne, près de Lyon, dans la nuit de mardi à mercredi. Voici dans quelles circonstances :

M. Guérin, ancien receveur de navigation en retraite, occupait, avec sa femme et sa fille, une petite maison d'un étage, rue Meunier, à Villeurbanne.

La rue Meunier est une petite ruelle qui va de la route de Genas à la place de Villeurbanne; elle ne compte que 5 ou 6 maisons.

M. Guérin avait l'habitude de rendre, tous les matins, à un établissement voisin, un journal qu'il prenait en seconde main. Comme ce journal était encore loué en troisième main, M. Guérin mettait beaucoup de régularité à le rendre chaque matin.

Hier, contre toute habitude, le journal de M. Guérin ne fut pas rendu. La propriétaire de l'établissement s'inquiéta de ce détail insolite; elle se rendit à la maison des époux Guérin ; la maison paraissait close et silencieuse.

Ce silence fit naître des soupçons, on plaça une échelle contre le mur de clôture, et l'on aperçut des traces de pas sur la neige qui allèrent de la maison à la petite porte de sortie; il n'y en avait point en sens inverse; donc le meurtrier avait pénétré dans la maison avant huit heures du soir, heure à laquelle la neige commença à tomber.

Le commissaire de police de Villeurbanne, aussitôt averti, se transporta sur les lieux. Un spectacle affreux s'offrit aux regards.

Sur le plancher, presque au pied du lit, M. Guérin gisait dans une flaque de sang, le crâne était fracassé, la figure méconnaissable, des morceaux de cervelle étaient épars à l'entour. La mort avait été donnée avec un tranchet. Le reste du corps portait encore d'autres blessures.

Sur le lit, Mme Guérin, le corps un peu replié, gisait également le crâne fendu.

Enfin, dans la chambre voisine, Mlle Guérin aussi étendue sur son lit, avait eu la tête partagée d'un coup de tranchet.

Ce spectacle était horrible; on voyait partout, jusqu'au plafond, des fragments de cervelle; les blessures avaient toutes été faites avec le même tranchet, pris dans la cuisine de la maison, ce qui confirmerait un récit, lequel veut que les époux Guérin aient donné cette nuit-là, l'hospitalité à un ami, etc... On dit qu'il y avait un troisième lit défilé dans la maison.

Toujours est-il que, lorsque la constatation de ce triple assassinat a été faite, les corps étaient encore chauds.

Le vol a été le mobile du crime; le coffre-fort de M. Guérin, coffre-fort qui avait été, il y a quelques jours, l'objet d'une tentative de vol de la part d'un individu resté inconnu, le coffre-fort était forcé, les meubles fracturés.

Dés une heure de l'après-midi, hier, le procureur de la République, M. de Gourlet, et

M. Journel, juge d'instruction, étaient sur le lieu du crime et procédaient aux plus minutieuses investigations.

Aujourd'hui, nous sommes fondés à dire que la justice est sur la trace du coupable, et peut-être même sera-t-il arrêté avant ce soir.

On voit que le chef de la police de Lyon avait donc bien raison de demander un renfort pour la sécurité des habitants.

Ajoutons, en finissant, que la famille Guérin jouissait d'une bonne réputation dans le quartier.

Nouvelles du soir.

Le Centre droit.

Le centre droit s'est réuni aujourd'hui à midi 1/4 à l'hôtel Vatel, rue des Réservoirs, à Versailles, sous la présidence de M. St-Marc-Girardin.

M. Penot rend compte des travaux de la commission de décentralisation sur le sujet. La réunion décide que la discussion sera mise à l'ordre du jour de l'Assemblée.

MM. le duc de Broglie et de Cumont insistent sur la nécessité de tirer du débat actuel sur les marchés de Lyon une sanction pratique.

M. de Lavergne rappelle que dans la dernière réunion on était convenu de voter simplement les conclusions de la commission des marchés, mais si la discussion amène naturellement le déplacement de la question sur un autre terrain, il y aurait lieu de modifier les conclusions.

MM. de Bondy Callet, Anisson-Duperron, le général Vinoy, Desjardins, Lambert Ste-Croix, engagé une conversation à propos de la discussion qui a eu lieu dans la séance de jeudi à l'Assemblée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 1er février.

Le centre gauche s'est réuni hier à l'hôtel des Réservoirs sous la présidence de M. Christophle.

Le projet de loi Savary a fait l'objet d'une conversation générale. On en approuve le principe, mais on considère son application comme inopportune.

On examinera dans une prochaine réunion s'il faudra adopter le scrutin de liste ou le scrutin par arrondissement.

La question des marchés de Lyon a été ensuite discutée. Les conclusions de la commission sont celles-ci : « Elle propose à l'Assemblée de renvoyer son rapport aux ministres de l'intérieur, des finances et de la guerre pour que la réclamation de 8,209,000 francs de la ville de Lyon soit réglée conformément à ces principes. »

M. Ricard a déclaré qu'il ne croyait pas qu'on dut voter les conclusions de la commission des marchés, parce que, dans sa pensée, il ne faut pas fixer les termes et les conditions dans le renvoi aux ministres, et qu'il importe de laisser une libre appréciation aux ministres des finances, de la guerre et de l'intérieur.

Il propose d'enlever le dernier membre de la phrase des conclusions de la commission des marchés dans lequel il est dit que : les ministres statueront conformément aux principes énumérés dans le rapport.

M. Christophle a été chargé de s'entendre avec le rapporteur de la commission des marchés à ce sujet.

La prochaine séance aura lieu lundi.

La gauche républicaine se réunira demain dimanche, à deux heures, dans son nouveau local du boulevard des Capucines, 39.

La *Gazette des Tribunaux* parlant des arrestations pour affiliation à l'Internationale, et relevant certaines erreurs commises par plusieurs journaux, dit :

« Il n'y a et il ne peut y avoir aucune juridiction spéciale à saisir de cette affaire, et a été procédé, en tout ce qui s'y rattache, dans les termes du droit commun. »

La *Gazette des Tribunaux* ajoute que le rédacteur en chef d'un journal du matin a été appelé hier devant M. des Cilleuls, juge d'instruction, pour donner des explications sur l'origine des informations publiées par son journal.

Hier matin, six membres de la mission japonaise de législation, envoyés en France par S. M. le Mikado, ont visité le Palais de Justice.

Bruxelles, 31 janvier.

Comités des représentants. — M. Malon, ministre des finances, dit que la compagnie du chemin de fer du Grand Luxembourg et toutes les concessions lui appartenant, ont été repris à partir du 1er janvier, moyennant une rente de 22 fr. par action. — L'Etat offrira aux actionnaires un remboursement de 550 francs et paiera l'intérêt du semestre acquis à raison de 10 francs par action.

Madrid, 31 janvier.

L'Impérial croit que le conseil des ministres, réuni aujourd'hui, aurait résolu d'abandonner le pouvoir plutôt que de céder aux exigences des artilleurs dans l'affaire du général Hidalgo. M.

Zorilla serait allé communiquer au roi les résolutions de son cabinet.

La bande de Wello a été battue deux fois hier.

D'après le dernier recensement, il existe 269,000 esclaves à Cuba.

BOURSE DE PARIS
DU 31 JANVIER

3 O/O	85 25
4 1/2	79 50
Emprunt 1871	87 95
Emprunt 1872	90 ..
DU 1er FÉVRIER	
3 O/O	85 25
4 1/2	79 50
Emprunt 1871	87 95
Emprunt 1872	90 35

ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE
AGENCE FERRON
Lille, 59, rue de Tournai, 59, Lille
Représentation de l'Assuré
(sans frais pour l'Assuré)
Pris toutes les Compagnies
dans toutes les opérations d'Assurances :
Polices, Renouvellements, Avenants, etc.

BOURSE DE PARIS DU 31 JANVIER

VA LEUR	Clôture	Cl. précédente	Hauss.	Baisse
A TERME				
3 O/O	54.90	54.75	+0.15	
3 O/O 1871	87.95	87.70	+0.25	
3 O/O 1872	90.05	89.75	+0.30	
Foncier	810.00	806.25	+3.75	
Mobilier	435.00	436.25	-1.25	
Général	590.00	588.75	+1.25	
Est	518.75	517.50	+1.25	
Lyon	875.00	863.75	+1.25	
Midi	581.25	582.50	-1.25	
Nord	987.50	987.50		
Orléans	852.50	848.75	+3.75	
Ouest				
Gen	725.00	723.75	+1.25	
Immobilière				
Transatlant.				
Suez	382.50	385.00	-2.50	
Italien	66.15	66.15		
Espagnol	482.50	480.00	+2.50	
Autriche	775.00	772.50	+2.50	
Lombard	458.75	451.25	+7.50	
COMPTANT				
3 O/O	55.00	54.75	+0.25	
3 O/O 1871	87.95	87.70	+0.25	
3 O/O 1872	90.00	89.75	+0.25	
4 1/2	79.50	79.10	+0.40	
Morgan	510.00	510.00		
Ville 1869	280.00	279.50	+0.50	
» 1871	243.50	244.00	-0.50	
Banque	4400.00	4400.00		
Est	270.75	269.00	+1.75	
Lyon	876.00	876.00		
Midi	271.50	270.00	+1.50	
Orléans	271.75	271.75		
Orléans à Ch.	225.00	225.00		
» à Rouen N.	225.00	225.00		
» à Sud	225.00	225.00		
EN BANQUE				
Dollars	105 7/8	105 7/8		
Exp. Ext. Int.	23 3/16	22 7/8	+1/4	
Exp. Ext. 1869	267 1/2	263 1/2	+4	
Espagne 1871	265 1/8	26 1/4	+1/16	
Turc	53.45	52.35	+1.10	

BULLETIN FINANCIER
Bourse de Paris du 31 Janvier

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

La réponse des primes de fin du mois est faite aujourd'hui en hausse. Dès le début, les cours d'hier ont été dépassés, et à 1 h. 1/2 les primes ont été répondues à 54.95 pour la rente, et à 90 fr. pour l'emprunt; à ces cours, toutes les primes sans exception ont été livrées. Aussitôt après, le mouvement de hausse s'est encore accentué, et l'on a coté au plus haut la rente 55.05, l'emprunt 90.15; des réalisations ont ramené les cours en clôture à 54.90 pour la rente, et à 90.05 pour l'emprunt. C'est 0.15 de hausse sur la rente et 0.30 sur l'emprunt.

Le libéré reste à 87.95, en hausse de 0.25, après avoir été coté 90.05.

En somme, les dispositions sont de plus en plus à la hausse et les plus modérés des hausseurs prévoient le cours de 90 fr. coupon détaché, pour le mois prochain. Ils appuient leur opinion sur les achats du comptant et aussi sur ce que la plupart des primes vendues fin de mois ont été vendues au cours maximum de 90 fr. et qu'il fait déjà songer à les racheter, enfin sur ce que la liquidation de demain s'annonce très facile.

Le report est à 0.28 pour la rente et 0.23 à 0.24 pour l'emprunt. Toutes les valeurs ont montré beaucoup de fermeté.

La Banque de France est à 4,425; le Mobilier a fait 440, mais il reste à 435 le Foncier est à 810. Les chemins français sont très-bien tenus.

Nous avons surtout à signaler la hausse de Lyon qui reste à 875, en hausse de 11.25, l'Orléans et à 822.50. Les chemins Lombards montent à 438.75, en hausse de 7.50.

On commence déjà à exploiter les augmentations de recettes qu'amènera l'Exposition de Vienne.

Les Autrichiens sont fermes à 775. L'Italien s'était élevé jusqu'à 66.40 mais il retombe en clôture à 56.13, son cours d'hier.

Les fonds turcs et espagnols sont un peu plus fermes. Le marché anglais ne s'est pas modifié il est toujours un peu lourd. Quant aux marchés allemands ils sont très fermes.

Le change sur Londres est à 25.48. L'or à 6.50